



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par des projets de règlement visant des modifications aux règlements suivants :

- Règlement de zonage règlement numéro 005-2021;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 février 2024, le conseil municipal a adopté le 1^{er} projet de règlement suivant :
 - Règlement modifiant le règlement de **zonage** numéro 2021-005, règlement 2024-006;
2. Une consultation publique sur ces projets de règlements aura lieu le mardi, 27 février 2024 à 14h00 heures au bureau municipal situé au 163, route principale. Les personnes intéressées par ce projet de règlement pourront le consulter au bureau municipal;
3. L'objet de cette consultation est de présenter le projet de règlement et d'obtenir les commentaires des citoyens à leur sujet;
4. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité.
5. Le projet de règlement ne contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE RÈGLEMENTS :

Ajout de la classe d'usage C5 – restauration et classe C7 – commerce d'hébergement dans la zone FA-7 au règlement de zonage, classification des usages.

DONNÉ À ST-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE, CE 14^e JOUR DE FÉVRIER 2024

2024-02-14
Date de l'avis


Directrice générale par intérim